

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121128-06-ECO

PARC D'ACTIVITES D' OGEU LE BAINS – TEMBOUS 3 **MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOTISSEMENT**

M. BELLOT précise que le Lotissement artisanal TEMBOUS 3 à Ogeu les Bains a été autorisé depuis le 6 mai 2009 ; La commercialisation des lots est en cours, certaines ventes ont eu lieu, et d'autres sont programmées.

Monsieur le Maire d'Ogeu a informé le Bureau qu'une demande d'achat d'un lot de 600 m2 a été formulée par un artisan qui exerce déjà une activité à proximité. Cependant, cette demande n'est pas conforme à l'article N° 5 du règlement du lotissement qui prévoit une surface minimale de lot de 1 000 m2.

Dans sa séance du 2 octobre 2012, le Bureau a accepté de modifier le règlement de lotissement en réduisant la surface minimale de 1 000 m² à 600 m², afin de donner une suite favorable à cette demande.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DEMANDE** la modification du règlement du lotissement des Tembous 3, telle que précisée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette demande et engager les formalités administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT